

l'application qu'on peut faire du calcul dans le commerce ordinaire de la vie. Elles savent généralement faire les opérations arithmétiques; mais elles ne savent pas assez en appliquer les diverses formules à un problème donné en dehors du traité qui leur sert de guide.

“Que d'instituteurs ne pourrait-on pas classer aussi dans cette catégorie! Il faut pourtant en excepter les instituteurs ou institutrices qui nous viennent des écoles normales et qui excellent dans l'enseignement de cette branche importante entre toutes de l'instruction primaire. On peut également comprendre dans cette exception les maîtres ou maîtresses formés dans de bonnes maisons d'éducation ou qui ont une aptitude toute particulière pour le calcul. Mais, je le répète, ce sont là des exceptions.

“40. Le quatrième obstacle, qui a des conséquences d'autant plus difficiles à combattre qu'il échappe au contrôle de l'inspecteur et même à celui du ministre de l'instruction publique, c'est cette malheureuse tendance de nos corporations scolaires à diminuer le chiffre du traitement de l'instituteur pour augmenter le nombre des écoles, dans le but de les avoir en quelque sorte sous la main, sans aucun surcroît de dépenses. L'abus, sous ce rapport, n'est plus tolérable. Chaque jour, nous perdons les services d'instituteurs ou d'institutrices capables et dévoués, que le découragement oblige à abandonner une carrière qui ne leur offre en perspective qu'une existence précaire et trop souvent une santé épuisée avant le temps.”

M. l'inspecteur G. Thompson pense que :

“Le trop fréquent changement de maîtres, si préjudiciable aux intérêts scolaires a pour causes l'extrême modicité des traitements et le choix presque exclusif que, par esprit de parcimonie, on fait d'institutrices de préférence à des instituteurs.”

“Il est de mon devoir, continue-t-il, de faire ici l'éloge des instituteurs et des institutrices qui ont été formés à l'école normale McGill et qui, par leurs connaissances et leurs aptitudes à l'enseignement, se sont dès le début placés au premier rang parmi ceux qui sont chargés de la direction des écoles de mon district.”

Au sujet de l'insuffisance de certaines maisons d'école, de leur exiguité et de leur distribution intérieure peu favorable au bien-être matériel des élèves et conséquemment à leurs progrès, M. l'inspecteur Maurault offre les suggestions suivantes :

“Je suis d'avis que, dans mon district d'inspection où il s'est opéré pourtant de notables améliorations dans les constructions érigées pour fins scolaires, toutes dispositions de la loi réglant la construction des maisons d'école seraient accueillies favorablement par le plus grand nombre des contribuables. On ne tarderait pas à reconnaître que le gouvernement ne s'occupe pas seulement de la culture intellectuelle des enfants, mais qu'il a également à cœur leur confort physique. Les instituteurs et institutrices surtout verraient avec joie la Législature intervenir en pareille matière. Souvent il m'est arrivé d'entendre dire à des maîtres et à des maîtresses, qui venaient de passer d'une mauvaise maison d'école dans une bonne, qu'ils trouvaient leur tâche moins ardue, leur santé meilleure depuis qu'ils avaient changé de local.

“Or, s'il est pénible pour le maître de passer sa vie dans un logement où il souffre sans cesse du froid, de l'humidité, de la mauvaise ventilation, du défaut d'espace, est-il raisonnable chez les parents d'y envoyer leurs enfants, au risque que ceux-ci y contractent des maladies graves et quelquefois mortelles? Si l'enfant souffre au physique, ses facultés intellectuelles s'en ressentent et avec elles ses progrès. Il est de plus notoire qu'un très-grand nombre d'enfants n'assistent pas à l'école l'hiver, parce que les maisons sont trop froides. Tout le monde doit donc comprendre et admettre l'urgence de l'interven-

tion du gouvernement dans la construction des maisons d'école, de même qu'on reconnaît cette intervention utile et même indispensable dans toutes les affaires où la loi lui donne droit de contrôle.”

M. l'inspecteur Béland trouve insuffisant le nombre des écoles modèles de son district d'inspection. Il est d'avis que, “pour perfectionner l'ensemble de notre système d'éducation, il faut de toute nécessité pourvoir à l'établissement d'une bonne école modèle, et surtout d'une école modèle de garçons dans chaque paroisse. “Nous avons, ajoute-t-il, des écoles élémentaires de reste. Dans les 23 municipalités que je visite j'en compte 120, tandis que j'y découvre à peine 6 écoles modèles dont 2 seulement de garçons. C'est dire que 10 élèves à peine sur 100 peuvent, au sortir de l'école, profiter d'une manière utile et pratique des avantages d'une bonne instruction primaire. Non seulement, les commissaires devraient être tenus d'établir une école modèle par paroisse, mais il faudrait aussi contraindre, sous peine d'amende, les parents à y envoyer leurs enfants jusqu'à l'âge de 14 ans.”

M. l'inspecteur Wm. Thompson, parlant de l'état des écoles de Leeds, déplore la facilité avec laquelle plusieurs bureaux d'examineurs octroient des diplômes.

“Il est bien regrettable, dit-il, qu'ici, comme dans beaucoup d'autres localités dont j'ai inspecté les écoles, on emploie trop de maîtres ou de maîtresses incompetents, par suite de la facilité avec laquelle quelques bureaux d'examineurs délivrent souvent des brevets de capacité, et je prendrai la liberté de suggérer que les instituteurs ou institutrices munis seulement d'un diplôme de seconde classe pour écoles élémentaires, ne soient pas autorisés à enseigner plus de deux ans, à moins qu'à l'expiration de ce temps, ils ne se présentent de nouveau devant le bureau d'examineurs et n'obtiennent un diplôme de première classe.”

M. l'inspecteur McLaughlin admet qu'il s'est produit une légère augmentation dans les traitements actuels comparés à ceux d'il y a quelques années; mais il trouve cette augmentation tout-à-fait insuffisante, si l'on tient compte des dépenses toujours croissantes qu'il faut faire pour vivre, ou si on la met en regard de l'augmentation de salaire qu'obtiennent ceux qui ont embrassé toute autre carrière que celle de l'enseignement. Aussi ne remarque-t-on, dit-il, qu'un bien petit nombre d'écoles dirigées par des instituteurs. Presque toutes sont tenues par des institutrices qui se contentent plus aisément que les premiers d'un traitement insignifiant.

M. l'inspecteur Alexander est d'accord avec M. Tanguay en ce qui concerne les principaux obstacles à un progrès plus rapide et plus général des élèves qui fréquentent nos écoles rurales.

“Ce qui nuit toujours le plus au progrès de nos écoles, dit-il, c'est le peu d'assiduité de la part des enfants et le manque de livres et de fournitures nécessaires. Je verrais avec plaisir passer une loi en vertu de laquelle les parents seraient contraints d'envoyer leurs enfants à l'école.

“Il serait également à souhaiter que la Législature voulût bien voter quelques fonds destinés à l'achat de livres d'école pour les enfants pauvres. Cet acte de libéralité bien naturelle amènerait un grand changement dans les établissements scolaires de nos campagnes.

A l'égard de la modicité des traitements accordés aux institutrices dans son district d'inspection et qui varient de \$72 à \$80, M. l'inspecteur Germain les trouve tout simplement insuffisants, et se dit que, tout bien calculé, on doit rester étonné que tant de dévouement, d'abnégation et de labeur puisse se donner à si bas prix.

M. l'inspecteur Crépault partage l'avis de M. Germain sur la question des traitements. La classe enseignante, dit-il, à peu d'exceptions près, n'est pas rémunérée en proportion de l'importance des services qu'elle rend au